

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA  
-----

1466 /Just.



Aff. BWIRUKA Pierre.

A Monsieur le Greffier du Tribunal de Résidence

à

K I G A L I.

Monsieur le Greffier,

Suite à votre lettre n° 478/RP 1080 du 30 avril 1956 , j'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce couvert le P.V. de remise des livrets de travail et d'identité en propriétaire BWIRUKA Pierre.-

L'Officier de Police Judiciaire,

STRIJBOS A.

GREFFE DU TRIBUNAL  
DE RESIDENCE DU RUANDA  
KIGALI.-

30 avril

1956.-

N° 478 / RP.1080

Affaire BWIRUKA Pierre

Objets saisis

ROS.306/G

S. J. 56  
2004/Just.

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que,  
dans l'affaire reprise en marge (cfr.vos P.V.  
du ), le Tribunal de TRR.  
à Kigali

a prononcé mainlevée des objets saisis suivants:

2 livrets de travail  
1 livret d'identité

et remise à leur propriétaire BWIRUKA Pierre, fils de Sagitwa  
(ev) et de Kanziga (+), orig.coll.Rubona, cheff.Nyaruguru,  
terr.Astrida, (frère du capita-vendeur de Marangos nommé  
Nyarunzenze Caroli),

Veillez les remettre au nommé: Bwiruka P. ou plutôt  
à un membre de sa famille (père ou frère), ~~l'intéressé~~ la  
résidence actuelle de l'intéressé n'étant pas connue.  
et me faire tenir P.V. de remise en double exemplaire.

N.B. Ces objets vous sont envoyés par même courrier (en annexe)

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

Le GREFFIER  
P. DELFOSSE

*[Signature]*

Monsieur l'O.P.J.

ASTRIDA

PARQUET DE

Rusda  
Kigali

RMP. n°

RP 1080

### PROCES-VERBAL DE REMISE D'OBJETS SAISIS

L'an mil neuf cent cinquante, six le, 25 ième. jour

Aff.

du mois de août

Aff.: BWIRUKA P.

Objets saisis ROS. 306/G.

Nous, STRIJBOS ANDRE

Officier du Ministère Public près le Tribunal de Première Instance d'Usumbura,

Nous trouvant à Astrida

en présence des témoins MPANO Tharcisse

avons remis au (à la) nommé (e) NYARUNZENZE Caroli, frère de BWIRUKA

les objets saisis ci-après, dont nous avons donné main-levée, objets inscrits au  
R.O.S sous le numéro

306/G.  
2 livrets de travail  
1 livret d'identité.

Dont acte.

Le réceptionnaire,

<sup>PJ</sup>  
L'O.M.P.

Les témoins,